



**International Network of Training Centres  
for Water Professions  
Réseau International des Centres de formations  
aux métiers de l'Eau**

**Assemblée constitutive du réseau**

**Paris, 19-21 novembre 2008**

**Introduction à la séance plénière N°2  
Le financement du secteur de la formation professionnelle**

*Ce temps de présentation et de discussion a pour vocation d'échanger sur les mécanismes existant ou expérimentés pour le financement de la formation professionnelle dans les services d'eau et d'assainissement.*

*Les participants sont invités à présenter leurs expériences et les cas spécifiques rencontrés dans leurs pays.*

**Un marché de la formation professionnelle conditionné à l'existence de mécanismes financiers incitatifs et fonctionnels ?**

Pour assurer la longévité des infrastructures et l'efficacité des services, les compétences requises en terme de gestion, d'opération et de maintenance, doivent être constamment renforcées ; les besoins de formation professionnelle sont donc extrêmement importants et des centres de formation ont été créés pour y répondre. Mais ces centres n'arrivent pas toujours à maintenir une activité pérenne et le manque de moyens financiers est souvent cité comme facteur limitant du développement de la formation professionnelle.

L'existence de budgets pérennes, de **mécanismes financiers incitatifs et fonctionnels** pour la formation paraît être une condition essentielle au développement des CFME.

Cinq mécanismes de financement potentiels peuvent être cités.

**A / Le financement de la formation est assuré dans le cadre des investissements mis en œuvre pour la création et l'amélioration des infrastructures du secteur sous la forme d'un % des travaux neufs ou de réhabilitation, ce qui est fréquemment le cas dans les pays où les bailleurs de fond sont très actifs.**

Cette opportunité de financement est évidemment intéressante et conviendrait d'être davantage systématisée, en incluant un budget formation dans tous les programmes d'investissement.

Mais il faut veiller à assurer une cohérence entre les actions menées dans le cadre des différents projets, et inciter au développement de plan directeur de formation au niveau de l'ensemble du secteur.

Ce type de financement, du fait de son caractère ponctuel lié à la durée de vie du projet, ne permet pas une pérennité des actions de formation.

**B / Le financement de la formation est assuré par l'administration en charge du secteur de l'eau dans le pays concerné et en fonction de programmes de développement.**

C'est un cas assez fréquent, et l'on constate souvent :

- une forte variabilité des actions de formation en fonction de l'évolution de multiples facteurs humains, économiques, politiques, car l'expression du besoin en formation est souvent éloignée du processus centralisé de décision.
- une diminution possible de l'efficacité des actions en raison de la faible implication des bénéficiaires dans le processus décisionnel

**C / Le financement de la formation est assuré par un « Fond non spécifique » créé à l'échelon national pour le développement de la formation professionnelle.**

Les taxes dédiées, habituellement prélevées sur la masse salariale des entreprises, sont parmi les alternatives les plus utilisées pour seconder les allocations budgétaires publiques directes. Les prélèvements représentent habituellement 1 % à 2 % du total des salaires.

Ce système de taxation pose un certain nombre de questions : existe-t-il une base d'entreprises suffisante ? Les prélèvements sont-ils acceptables pour les acteurs concernés ? La destination finale du produit des taxes peut-elle être garantie ? Mais surtout, **les bénéficiaires potentiels connaissent-ils les modalités de mobilisation de ces fonds ?**

Si oui, on aura l'avantage d'un mécanisme pérenne et ce système de taxe peut constituer une source stable et protégée de financements destinés à l'offre de formation nationale. Si non, on assistera probablement à une réelle « distorsion » entre le cadre réglementaire affiché, les intentions et les réalités.

**D / Le financement de la formation est assuré par les budgets des entreprises d'eau (publiques et/ou privées) en charge des Services Eau et Assainissement.**

C'est une solution relativement facile à mettre en œuvre, et qui se développe d'autant plus qu'il y a au niveau d'un pays une exigence forte en terme de performance du service.

A l'évidence, cette option est fortement dépendante de choix stratégiques de l'équipe de management et l'on constate des différences dans le traitement de la formation selon le statut (public ou privé) et la taille de l'entreprise, ainsi qu'une fluctuation des modalités de la formation selon la conjoncture économique rencontrée, car le budget de formation n'est pas souvent considéré comme le budget prioritaire des entreprises.

**E / Le financement de la formation est assuré par un « Fond spécifique » qui pourrait être créé à l'échelon national pour le développement de la formation du secteur de l'eau : par exemple, un % du prix de vente de l'eau serait destiné à alimenter ce fond.**

Un tel mécanisme pourrait présenter l'avantage de mettre en place un système de péréquation entre milieu urbain et milieu rural, services d'eau riches et services d'eau ayant peu de moyens, etc....